

RÈGLEMENT THE GAME TERRE & MER #4

ENQUÊTE POLICIERE GRANDEUR NATURE COSTUMÉE

Samedi 28 septembre 2024

Article 1. PRÉSENTATION

L'Office de Tourisme Granville Terre et Mer, basé 2 rue Lecampion 50400 Granville, organise une « quête grandeur nature costumée », dans le cadre de ses missions de promotion touristique. Cette deuxième édition s'inscrit dans le cadre du jeu THE GAME TERRE ET MER qui aura lieu tous les ans, avec à chaque fois une nouvelle histoire, se déroulera à une autre époque et sur un nouveau site. Cette édition est réalisée en partenariat avec la SARL Com'Une Impro dont le siège social est basé 36 place du champ de mars 50000 Saint-Lô, représentée par son fondateur, Vincent Posé, dont l'activité principale est la création et la réalisation de spectacles sur mesure, comprenant des prestations théâtralisées type escape game et jeux de rôles grandeur nature. L'Office de Tourisme a fait appel à des sponsors pour les lots qui récompenseront les équipes. La quête se déroulera au 15^{ème} siècle. Les organisateurs et comédiens seront costumés ainsi que les participants inscrits pour être en totale immersion.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à the Game est payante et ouverte à toute personne physique de plus de 15 ans, quelle que soit sa nationalité, à l'exception des responsables des structures organisatrices, participantes ou partenaires (citées dans l'article 1), de leur personnel ou des membres de leurs familles ayant testé l'activité au mois de juin et/ou ayant participé à la conception des énigmes. Les frais de participation sont fixés à 75€* par équipe avec un maximum de 5 personnes. Aucun remboursement de ces frais ne pourra être effectué, en cas de désistement de l'équipe, sauf si l'événement est annulé ou substantiellement modifié.

**Le tarif sera voté par le Comité de Direction courant juin et fera l'objet d'un arrêté préfectoral.*

Le nombre de joueurs est fixé à 5 personnes par équipe au maximum.

La jauge limite est fixée à 70 équipes de 5 joueurs soit 350 personnes.

Office de Tourisme Granville Terre et Mer, 2 rue Lecampion, 50400 GRANVILLE

Tél : 02 33 91 30 03

Courriel : administration@otgtm.fr

Siret : 818 359 101 00016

L'Office de Tourisme Granville Terre et Mer a souhaité faire un clin d'œil, à la ville de Granville et à son célèbre carnaval, inscrit au Patrimoine Universel de l'Unesco, en obligeant les joueurs à venir costumés. Chaque participant devra être costumé (e) en villageois(e), époque 15^{ème} siècle, ce siècle marque la fin du Moyen Âge et le début de la Renaissance.... Libres à vous de choisir un costume sur ces deux périodes ou porter à minima un accessoire en lien avec la thématique, l'intrigue se passe en 1450 et vous êtes les villageois et villageoise de Chanteloup.

Des points pourraient être attribués aux équipes ayant réalisé la meilleure photo de groupe pendant le jeu (originalité + costumes).

-Pour participer à The Game, cette année , chaque équipe doit posséder un téléphone portable, équipé d'une application de lecture de QRCODE, pour pouvoir répondre à certaines énigmes.

Article 3. BILLETTERIE

Les participants pourront acheter les billets en ligne à partir du 8 juin et jusqu'au 21 septembre 2024 à minuit, via le site internet de l'Office de Tourisme : <http://www.tourisme-granville-terre-mer.com>.

Article 4. DÉROULEMENT DU JEU

Participer à une enquête grandeur nature costumée sur le site du site du Château de Chanteloup, le samedi 28 septembre et tenter de résoudre la quête de « L'alliance des loups ».

Le synopsis :

Alors qu'un banquet est organisé par les D'Estouteville pour fêter leur reprise en main du château de Chanteloup, des rumeurs font état d'un retour des troupes anglaises dans la région. Les habitants du village restent sur leurs gardes car Chanteloup semble être une cible prioritaire pour l'ennemi.

L'aventurière-enquêtrice Helga Vital est appelée au Château de Chanteloup pour retrouver l'Alliance des loups, bague légendaire, que convoite également un ascendant des Montgommery. Helga compte sur vous, villageois et villageoises pour lui prêter main forte !

Le rendez-vous est fixé au château de Chanteloup à partir de 11h et jusqu'à 13h où chaque chef d'équipe préalablement désigné par les participants devra s'adresser à l'accueil pour signaler son arrivée et récupérer les éléments de jeu. Vous aurez la possibilité de pique-niquer sur place (prévoir son pique-nique).

Office de Tourisme Granville Terre et Mer, 2 rue Lecampion, 50400 GRANVILLE

Tél : 02 33 91 30 03

Courriel : administration@otgtm.fr

Siret : 818 359 101 00016



Le top départ sera lancé à 13h15. Les indices nécessaires pour résoudre l'enquête seront remis le jour j sous différentes formes et un briefing sera fait avant le début du jeu aux équipes, pour les informer des modalités et du déroulement de l'enquête. La durée du jeu est estimée à 3h00. À la fin de « l'investigation », chaque chef d'équipe viendra remettre ses réponses au PC organisation. La solution de l'enquête sera donnée par les organisateurs à l'ensemble des participants à l'issue du jeu lors de la scène finale. Le jeu se terminera au plus tard à 18h30 avec la scène finale. Un pot clôturera la journée en présence des organisateurs, partenaires et la presse.

Article 5. LOTS

Il n'y aura pas de 1^{er} Prix, juste le plaisir du jeu mais dès la fin du jeu, chaque joueur se verra offrir par l'Office de Tourisme un lot en lien avec l'histoire du lieu. Le lot offert ne pourra donner lieu à aucune contestation de quelque nature que ce soit, ne sera pas échangeable contre un autre lot ou objet et les équipes ne pourront demander leur contre-valeur en argent.

Article 6. RESPONSABILITÉ

L'Office de Tourisme de Granville Terre et Mer, précise que, la participation à the Game, étant une démarche personnelle, il décline toute responsabilité si des dégradations étaient commises sur des propriétés privées ou publiques ; ou si des personnes privées ou morales étaient lésées du fait de la recherche des solutions des énigmes. Il invite les participants à respecter les lieux et les règles de circulation propre au code de la route.

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi qu'une attitude loyale, le respect absolu des règles et des droits des autres participants. L'Office de Tourisme se réserve le droit d'exclure à tout moment et définitivement tout participant ou toute équipe qui par son comportement frauduleux nuirait au bon déroulement du jeu et de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs. La responsabilité de l'Office de Tourisme Granville Terre et Mer ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des lots attribués.

Le règlement du jeu est disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme (<http://www.tourisme-granville-terre-mer.com>) et devra être lu et accepté lors

Office de Tourisme Granville Terre et Mer, 2 rue Lecampion, 50400 GRANVILLE

Tél : 02 33 91 30 03

Courriel : administration@otgtm.fr

Siret : 818 359 101 00016

de l'achat du billet. L'Office de Tourisme se réserve le droit à tout moment de modifier, d'annuler, de proroger ou d'écourter le jeu en cas de force majeure ainsi que de modifier la liste des lots sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit. Le règlement soumis à la loi française.

Article 7. DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'Office de Tourisme de Granville Terre et Mer à réaliser une vidéo le temps du jeu. Elle sera réalisée par la SARL Com' Une Impro, Cette vidéo viendra compléter la collection existante sur la chaîne Youtube. Les participants autorisent également, l'Office de Tourisme à publier les photos, prises le 28 septembre 2024, dans la presse, sur le site internet et les réseaux sociaux. Toutes les photos prises au cours de cette journée seront libres de droit, pendant 10 ans.

Article 8. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (R.G.P.D)

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations concernant les participants ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées et resteront accessibles et modifiables.). Les informations nominatives concernant les participants recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à ladite loi. Tous les participants disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant et ce directement en écrivant à L'Office de Tourisme Granville Terre et Mer (2 rue Lecampion 50400 Granville – Tel : 02 33 91 30 03) ou envoyant un email à (information@otgtm.fr)